



Cahier des charges pour branchement « de chantier »

V3

1. Description d'un branchement de chantier

Le branchement électrique de chantier est un branchement non définitif qui ne peut excéder une période de 6 mois (éventuellement renouvelable sur votre demande, pour 6 mois supplémentaires).

Il sera mis fin à toute fourniture d'électricité au-delà de la période de 6 mois, sans autre préavis.

Le coût du branchement est à évaluer par un devis.

Un forfait mensuel de chantier est facturé durant la période.

La puissance souscrite maximale délivrée par un branchement de chantier est de 36 kVA.

La réglementation en vigueur ne couvre pas le titulaire du contrat de fourniture d'électricité en cas d'incendie dans le cadre d'un branchement de chantier utilisé à des fins d'habitation.

Une attestation d'engagement d'alimentation temporaire est obligatoirement renseignée par le demandeur.

2. Principe d'un branchement de chantier aérien.

Aucun branchement de chantier ne sera mis en service sans signature de cette attestation.

Le coffret de chantier sera positionné sur l'émergence ou le support BT le plus proche de l'opération.

Si le poteau n'est pas sur le terrain, merci de respecter la norme NF-C15 100.

3. Fournitures et poses.

Nous fournissons :

- Le coffret de chantier avec disjoncteur 500mA,
- Un câble de puissance suffisant pour le raccordement du comptage au réseau électrique.

Nous réalisons

- Le raccordement au réseau électrique,
- La fourniture du compteur dans le coffret et
- d'un disjoncteur de branchement.

Vous fournissez :

- Copie du permis de construire ou déclaration de travaux.

Vous réalisez

- Le raccordement électrique entre le coffret de chantier et l'installation du chantier,
- La conformité avec la NF C15-100.

Acompte de la totalité du devis.



Attestation pour branchement « de chantier »

V3

Je soussigné (indiquez le nom du propriétaire ou bien le nom du tiers habilité par le propriétaire) :

Qualité (si tiers demandeur autorisé par le propriétaire) : _____

Si qualité, veuillez indiquer le nom de la Société : _____

Adresse du chantier : _____

Adresse de facturation : _____

N° de téléphone portable : _____

Adresse mail : _____

Demande d'alimentation temporaire de l'installation électrique de chantier située à l'adresse indiquée ci-dessus, pour une durée de : _____ mois, du : _____ au : _____,

période ne pouvant excéder 6 mois conformément à l'article 1^{er}, alinéa 3 du décret n° 72.1120 du 14/12/1972. Choix de la puissance souscrite en kVA (NON RESIDENTIEL):

Monophasé	3	6	9	12				
Triphasé	6	9	12	15	18	24	30	36

A. Le branchement de chantier est un raccordement électrique à caractère provisoire. Il ne peut servir qu'à la seule fin d'alimenter mon chantier. Il ne saurait en aucun cas servir à l'alimentation de l'installation électrique intérieure de la construction (objet dudit chantier). Je reconnais que la Régie Municipale BAZAS ENERGIES pourra donc, sans préavis, effectuer la suspension de la fourniture d'énergie électrique au point de livraison ci-dessus. Et bien entendu, à l'issue de la période fixée par le présent engagement.

B. J'ai bien noté qu'en application du décret cité ci-dessus, la mise en service du branchement définitif ne peut avoir lieu que sur présentation d'un certificat de conformité de type **CONSUEL**.

C. Le signataire de cet engagement est responsable du coffret mis à sa disposition (le coffret de chantier appartenant à la RMBE, sera loué au coût mensuel de 24,05€ HT/mois avec compteur et disjoncteur de branchement 500mA). En cas de dégradation, destruction ou vol, une refacturation du coffret détérioré sera effectuée pour un montant de 500€ HT. Il appartient au signataire de se mettre en conformité avec la NF C15-100 après les bornes aval du disjoncteur 500mA.

En outre, je dégage la Régie Municipale BAZAS ENERGIES de toutes responsabilités pour tous dommages matériels et corporels causés directement ou indirectement par l'énergie électrique délivrée sur ce chantier.

Fais-le : _____ à _____.

Signature du demandeur :